

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 D 00151

Numéro SIREN : 448 358 028

Nom ou dénomination : LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 540



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2003 D 00151

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

RD 623

11240 ROUTIER

Nos références : SC/2003 D 00151

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société coopérative agricole

Dénomination sociale : LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

RD 623

11240 ROUTIER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 448358028 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 16/02/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/540, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/07/2023

Récépissé délivré le 16/02/2024

Le greffier

Sophie MAUREL



LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

Société coopérative agricole à capital variable- Siège Social : Dépt 623 – 11240 ROUTIER

Siren : 448 358 028 RCS CARCASSONNE - APE 1102 B- N° agrément 20116

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 DECEMBRE 2023

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, les associés coopérateurs de la société coopérative agricole les Vignobles de Vendéole, dont le siège social est à Routier, se sont réunis à la salle polyvalente de Montréal d'Aude sur 1^{er} convocation faite par avis publié dans le journal habilité à recevoir les annonces légales « l'Echo du Languedoc » le 01/12/2023, confirmé par lettre adressée à tous les associés le 01/12/2023, soit au moins 15 jours à l'avance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport aux associés coopérateurs ;
2. Rapports du Commissaire aux comptes ;
3. Document visé à l'article L521-3-1 III du code rural et de la pêche maritime ;
4. Examen et approbation des comptes annuels ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat ;
7. Fixation de la somme globale de l'indemnité compensatrice du temps consacré à l'administration de la coopérative allouée aux administrateurs ;
8. Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice ;
9. Renouvellement du tiers sortant des membres du conseil d'administration ;
10. Approbation du budget nécessaire aux formations administrateurs ;
11. Pouvoirs pour les formalités ;
12. Questions diverses.

Certifié conforme à l'original

La séance est présidée par Monsieur Fabrice VERGÉ, en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Le Président fait procéder à la nomination des scrutateurs par l'assemblée, cette dernière désigne :

- Monsieur PAILLES Jacques-Edouard, viticulteur à SAINT MARTIN DE VILLERAGLAN ;
- SCEA LE MAZET, représentée par Monsieur GROUPI Yves, viticulteur à LA COURTETE ;

Il propose aux scrutateurs la désignation de Monsieur GRAS Christophe en tant que secrétaire de séance de l'assemblée, ce qui est accepté.

Il a été établi une feuille, émargée par les associés coopérateurs présents et les mandataires des associés coopérateurs représentés, certifiée exacte par les membres du bureau, à laquelle ont été annexés les mandats des associés coopérateurs représentés, et qui fait apparaître que 129 coopérateurs sont présents ou sont représentés, soit un tiers au moins des associés coopérateurs inscrits sur le fichier des associés à la date de la convocation.

Le président déclare que l'assemblée, ainsi régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur GOURRIN Benoit, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent, Monsieur Christophe GRAS, secrétaire du bureau, donne lecture du rapport du conseil d'administration aux associés ainsi que du document prévu à l'article L 521-3-1, III, du code rural et de la pêche maritime.

Les comptes de l'exercice sont présentés en détail par l'expert-comptable.
Le commissaire aux comptes donne ensuite lecture de ses rapports.
Le Président ouvre ensuite la discussion.
Personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions.

Première résolution
Approbation des comptes

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que présentation du document prévu au III de l'article L.512-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31/07/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumés dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution
Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31/07/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Troisième résolution
Affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat de l'exercice clos au 31/07/2023 s'élève à - 3 309 805 euros et approuve l'affectation du résultat proposé par le conseil de la manière suivante :

- Report à nouveau débiteur 3 309 805 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution
Affectation report à nouveau débiteur N-1

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du report à nouveau débiteur N-1 de 389 924.46 euros de la manière suivante :

- En diminution des autres réserves 389 924.46 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution
Constatation de la variation du capital

L'assemblée générale ordinaire constate que le capital souscrit s'élève au 31/07/2023 à la somme de 525 934 € contre 533 392 euros au 31/07/2022, soit une diminution de 7 458 € résultant des mouvements suivants :

- Souscriptions de parts au cours de l'exercice : 15 412 euros
- Annulations de parts au cours de l'exercice : 22 870 euros

Différence : 7 458 euros

La baisse du capital de 7458 € entre 2022 et 2023 sera dotée en réserves compensant le remboursement de parts sociales lors du prochain arrêté bénéficiaire de la coopérative.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution
Renouvellement partiel du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire constate que le mandat des administrateurs suivants est arrivé à l'expiration :

- EARL 2000 représentée par Monsieur GAYDA Jean Michel,
- EARL GRAS représentée par Monsieur GRAS Christophe,
- MANCHENO José,
- SARL NOTRE FERME EN LAURAGAIS représentée par Madame PUJOL Marie Sophie,
- SOULERE Jerome,
- GAEC T & VIGNOBLE COLOMBIER représenté par Madame VENTRESQUE Emmanuelle.

Elle prend acte de ce que ces administrateurs sollicitent le renouvellement de leur mandat à l'exception de MANCHENO José et l'EARL 2000 représentée par MR GAYDA Jean Michel qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

L'assemblée générale ordinaire prend acte également des candidatures de :

- EARL DE CANDEROU représentée par MR LAGUZOU Alexandre
- SCEA DU DOMAINE DE LAMOTHE représentée par MR DE FONDS MONTMAUR Nicolas
- PEYROTTE Alban

Connaissance du résultat du vote, l'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, pour la durée prévue par les statuts, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/07/2026 :

- EARL GRAS représentée par Monsieur GRAS Christophe,
- SARL NOTRE FERME EN LAURAGAIS représentée par Madame PUJOL Marie Sophie,
- SOULERE Jerome,
- GAEC T & VIGNOBLE COLOMBIER représenté par Madame VENTRESQUE Emmanuelle.
- EARL DE CANDEROU représentée par MR LAGUZOU Alexandre
- SCEA DU DOMAINE DE LAMOTHE représentée par MR DE FONDS MONTMAUR Nicolas
- PEYROTTE Alban

Qui acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent n'être frappés par aucune incapacité légale ou incompatibilité prévue par les statuts.

D'autre part l'assemblée générale ordinaire prend acte de la décision de MR CLERC Jean jacques de démissionner du conseil d'administration des Vignobles de Vendéole à compter du 01/01/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Allocation globale pour les indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative par les administrateurs

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil, décide de fixer le montant de l'allocation globale dans la limite de laquelle des indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la coopérative pourront être attribuées aux membres du Conseil d'Administration à 80 000 euros pour l'exercice ouvert à compter du 01/08/2023, conformément aux dispositions de l'article 30 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Budget formation des administrateurs

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le budget de 15 000 euros destiné à la formation des administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

Ratification des conventions autorisées

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L 529-1 alinéa 1er du code rural et de la pêche maritime, approuve ce rapport et l'ensemble des conventions qu'il énumère, les personnes intéressées ne prenant pas part au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration avec possibilité pour ce dernier de substituer toute personne de son choix pour effectuer toutes les formalités de publicité, dépôt, transmission à l'autorité d'agrément et plus généralement, toutes autres formalités qu'impliqueraient les présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau de l'assemblée et consigné sur le registre des procès-verbaux d'assemblées générales.

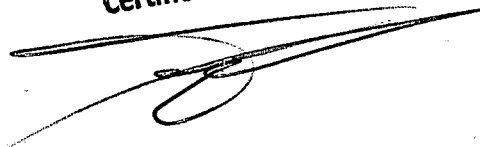
Le Président de l'assemblée
Fabrice VERGÉ

Le secrétaire
GRAS Christophe

Le scrutateur
PAILLES Jacques-Edouard

Le scrutateur
GROPPI Yves

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

SOCIETE COOPERATIVE
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
EXERCICE AU 31.07.2023

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
BILAN ACTIF

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	179 336	164 105	15 231	0,03	21 482	0,04
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains	511 946	128 024	383 923	0,82	431 931	0,82
Constructions	31 057 777	23 022 759	8 035 018	17,14	8 578 630	16,19
Installations techniques, matériel & outillage industriels	25 291 423	22 802 946	2 488 477	5,31	2 724 999	5,14
Autres immobilisations corporelles	5 063 419	4 749 183	314 237	0,67	167 408	0,32
Immobilisations corporelles en cours	247 089		247 089	0,53	95 061	0,18
Avances & acomptes						
Immobilisations financières:						
Participations à des organismes coopératifs agricoles	68 953		68 953	0,15	68 953	0,13
Autres Participations	8 716 976	3 694 517	5 022 459	10,71	5 022 459	9,48
Créances rattachées à des participations	10 458		10 458	0,02	10 458	0,02
Autres titres immobilisés						
Prêts	12 322		12 322	0,03	12 322	0,02
Autres immobilisations financières	107 480		107 480	0,23	69 580	0,13
TOTAL (I)	71 267 179	54 561 533	16 705 647	35,63	17 203 283	32,46
Stocks et en cours:						
Matières premières:						
- activité de collecte-vente	579 108	18 931	560 177	1,19	582 474	1,10
- activité d'approvisionnement						
Matières consommables et emballages	112 193	2 883	109 309	0,23	142 723	0,27
En cours de production de biens:						
- activité de collecte-vente						
- activité d'approvisionnement						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis:						
- activité de collecte-vente	18 646 656	96 474	18 550 182	39,57	22 178 410	41,85
- activité d'approvisionnement						
Marchandises:						
- activité de collecte-vente	23 157		23 157	0,05	14 363	0,03
- activité d'approvisionnement						
Avances & acomptes versés sur commandes et apports						
Créances:						
. Créances Associés Coopérateurs et comptes rattachés	1 705 149		1 705 149	3,64	2 022 276	3,82
. Créances Clients et comptes rattachés	4 558 140	1 400	4 556 741	9,72	5 951 775	11,23
. Autres	1 237 925	317 490	920 435	1,96	243 896	0,46
. Capital à verser						
Valeurs mobilières de placement	1 897 763		1 897 763	4,05	2 179 204	4,11
Disponibilités	1 583 894		1 583 894	3,38	2 247 084	4,24
Charges constatées d'avance	270 913		270 913	0,58	227 720	0,43
TOTAL (II)	30 614 899	437 178	30 177 720	64,37	35 789 926	67,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF	101 882 078	54 998 711	46 883 367	100,00	52 993 209	100,00

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
BILAN PASSIF

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)	525 934	1,12	533 392	1,01
Droits d'entrée	160 767	0,34	160 767	0,30
Ecart de réévaluation				
Réserves:				
. Réserve légale	1 444 224	3,08	1 444 224	2,73
. Réserves indisponibles:				
- provenant des subventions reçues de l'Etat, des collectivités et établiss. publics	16 126 410	34,40	16 126 410	30,43
- autres réserves indisponibles	176 027	0,38	176 027	0,33
. Réserves statutaires ou contractuelles	4 497 632	9,59	4 497 632	8,49
. Réserves réglementées	37 868	0,08	37 868	0,07
. Autres réserves	5 450 824	11,63	5 450 824	10,29
"Provisions" pour ristournes et intérêts aux parts				
Report à nouveau	-389 924	-0,82		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-3 309 805	-7,05	-389 924	-0,73
Subventions d'investis. autres que celles reçues de l'Etat, des collect. & établ. publics	389 136	0,83	420 541	0,79
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	25 109 092	53,56	28 457 760	53,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques	126 608	0,27	126 608	0,24
Provisions pour charges	223 458	0,48	212 956	0,40
TOTAL (III)	350 066	0,75	339 564	0,64
Emprunts et dettes coopératifs				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 916 513	16,89	8 928 499	16,85
Emprunts et dettes financières diverses	5 000 165	10,67	5 002 647	9,44
Avances & acomptes reçus sur commandes et cessions				
Dettes Associés Coopérateurs et comptes rattachés	6 913 025	14,75	8 161 185	15,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 054 269	2,25	1 243 112	2,35
Dettes fiscales et sociales	389 149	0,83	582 656	1,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	151 088	0,32	277 443	0,52
Produits constatés d'avance			342	0,00
TOTAL(IV)	21 424 208	45,70	24 195 885	45,66
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF	46 883 367	100,00	52 993 209	100,00

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Produits d'exploitation									
Ventes et cessions de marchandises:									
- activité de collecte-vente									
- activité d'approvisionnement									
Production vendue et cédée:									
- activité de collecte-vente	23 303 735	1 169 553	24 473 289	99,65	24 072 154	99,57	401 135	1,67	
- activité d'approvisionnement	32 105		32 105	0,13	35 375	0,15	-3 270	-9,23	
Produits des activités annexes	52 981		52 981	0,22	68 961	0,29	-15 980	-23,16	
Montant net du chiffre d'affaires	23 388 821	1 169 553	24 558 375	100,00	24 176 490	100,00	381 885	1,58	
Production stockée:									
- activité de collecte-vente			-3 554 261	-14,48	2 769 967	11,48	-6 324 228	-226,30	
- activité d'approvisionnement									
- activité de services									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			38 072	0,16	86 457	0,36	-48 385	-55,95	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			190 502	0,78	417 992	1,73	-227 490	-54,41	
Autres produits			32 311	0,13	24 742	0,10	7 569	30,58	
Total des produits d'exploitation			21 264 998	86,59	27 475 648	113,65	-6 210 650	-22,59	
Charges d'exploitation									
Apports et achats de marchandises:									
- activité de collecte-vente									
- activité d'approvisionnement									
Variation de stock (marchandises)			-8 794	-0,03	8 468	0,04	-17 262	-203,84	
Apports et achats de matières premières:									
- activité de collecte-vente			16 142 384	65,73	18 298 882	75,69	-2 156 498	-11,77	
- activité d'approvisionnement									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Achats de matières consommables et emballages			1 022 365	4,16	1 678 247	6,94	-655 882	-39,07	
Autres achats et charges externes			3 422 937	13,94	3 093 293	12,79	329 644	10,66	
Impôts, taxes et versements assimilés			312 986	1,27	465 411	1,93	-152 425	-32,74	
Salaires et traitements			1 780 111	7,25	2 032 951	8,41	-252 840	-12,43	
Charges sociales			625 335	2,55	732 903	3,03	-107 568	-14,67	
Dotations aux amortissements et aux provisions:									
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 324 925	5,40	1 338 410	5,54	-13 485	-1,00	
Sur immobilisations : dotations aux provisions									
Sur actif circulant : dotations aux provisions			118 288	0,48	26 427	0,11	91 861	347,60	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			10 502	0,04	94 470	0,39	-83 968	-88,87	
Autres charges			55 585	0,23	64 017	0,26	-8 432	-13,16	
Total des charges d'exploitation			24 806 624	101,01	27 833 480	115,13	-3 026 856	-10,96	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 541 627	-14,41	-357 832	-1,47	-3 183 795	-889,74	
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:									
Bénéfice attribué ou perte transférée									
Perte supportée ou bénéfice transféré									

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
COMPTE DE RÉSULTAT

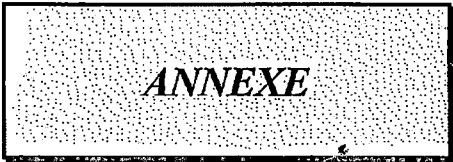
Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Produits financiers:						
De participations à des organismes coopératifs agricoles						
D'autres participations	8 166	0,03	8 553	0,04	-387	-4,51
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	29 415	0,12	80 511	0,33	-51 096	-63,45
Autres intérêts et produits assimilés	16 523	0,07	20 750	0,09	-4 227	-20,36
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers	54 104	0,22	109 814	0,45	-55 710	-50,72
Charges financières:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	202 649	0,83	181 536	0,75	21 113	11,63
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements						
Total des charges financières	202 649	0,83	181 536	0,75	21 113	11,63
RÉSULTAT FINANCIER	-148 545	-0,59	-71 722	-0,29	-76 823	-107,10
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-3 690 171	-15,02	-429 554	-1,77	-3 260 617	-759,06
Produits exceptionnels:						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54 553	0,22	45 220	0,19	9 333	20,64
Produits exceptionnels sur opérations en capital	441 917	1,80	3 397	0,01	438 520	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels	496 470	2,02	48 617	0,20	447 853	921,19
Charges exceptionnelles:						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 329	0,12	4 618	0,02	25 711	556,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	84 682	0,34	4 284	0,02	80 398	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles	115 010	0,47	8 902	0,04	106 108	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	381 459	1,55	39 715	0,16	341 744	660,49
Participation des salariés						
Impôts sur les sociétés	1 093	0,00	85	0,00	1 008	N/S
Total des Produits	21 815 572	88,83	27 634 078	114,30	-5 818 506	-21,05
Total des Charges	25 125 377	102,31	28 024 003	115,91	-2 898 626	-10,33
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 309 805	-13,47	-389 924	-1,60	-2 919 881	-746,82
	DEFICIT		DEFICIT			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

***COOPERATIVE AGRICOLE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE***



ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 juillet 2023, dont le total est de 46 883 367 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 3 309 805 €.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 novembre 2023.

	ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	REFERENCES
1	<u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	
	- Règles et méthodes comptables	A 111
	- Eléments caractéristiques de l'exercice	A 112
	- Eléments majeurs de l'exercice	A 113
2	<u>COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>	
	- Etat de l'actif immobilisé	A 211
	- Etat des amortissements	A 212
	- Etat des provisions	A 213
	- Etat des échéances créances et dettes	A 214 A 215
	* INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR :	
	- Avances aux dirigeants	
	- Indemnités compensatrice versées aux dirigeants	A 223
	- Produits à recevoir	A 231
	- Charges à payer	A 232
	- Charges et produits constatées d'avance	A 233

	ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	REFERENCES
	- Composition du capital social	A 241
3	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>	
	- Crédit bail	
	- Engagements financiers donnés	
	- Engagements financiers reçus	
	- Effectif moyen	A 314
	- Pensions, cplt de retraite, indemnités de départ	A 315
	- Liste des filiales et participations	A 321
	- Liste de participations auprès d'organismes coop.agricoles	
	- Produits exceptionnels	A 341
	- Charges exceptionnelles	A 342

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés conformément au règlement n°2021-01 du 7 mai 2021 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles et de leurs unions.

Le règlement ANC n°2021-01 a été homologué par arrêté du 22 novembre 2021 publié au Journal Officiel du 4 décembre 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code du Commerce et du Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

La cave coopérative, prolongement de l'activité de ses adhérents, agit dans le cadre du contrat coopératif. Le transfert de propriété de la récolte est effectif dès l'apport de raisin et donne naissance à une créance certaine dans son principe mais dont le montant ne peut être déterminé à cette date.

En effet, le montant de cette créance ne peut être arrêté que compte tenu :

- des ventes relatives à la récolte apportée, effectuées dans l'exercice et après la clôture,
- à défaut de ventes et d'engagements fermes, une évaluation du stock est effectuée dans le respect du principe de prudence ;
- de la nécessité pour la coopérative d'assurer son autofinancement et son développement.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES
(SUITE)**

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23.11.2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC2002-10 du 12.12.2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

- L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les comptes.
- Les durées sur les biens non décomposés n'ont pas été revues car nous sommes en dessous des seuils qui nous autorisent à conserver les durées d'usage comme amortissement économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE
L'EXERCICE**

*** En charges figure au titre de la rémunération de l'apport des adhérents :**

- la rémunération nette de la R2022 16 142 384 €

*** Le stock de vin vrac** inscrit à l'actif du bilan est évalué au prix de vente des retiraisons effectuées après la date de clôture, et du montant engagé par contrat sur les ventes des vins non encore retirés. En ce qui concerne les vins non encore vendus, ni engagés, ceux-ci ont été évalués en fonction de leur qualité et valeur marchande. Au 31/07/2023, il a été fait l'évaluation suivante :

- vins contractualisés restant à retirer, soit 153 888 hls ont été valorisés à 13 414 269 € ;
- vins libres à la vente, soit 60 673 hls ont été évalués à 3 818 923 € ;
- vins réservés, soit 10 582 hls ont été valorisés 901 166 €.

*** CAISSE DE PEREQUATION**

Le conseil d'administration du 31 mars 2022 a validé le non maintien de la caisse de péréquation individuelle et sa transformation en dettes individuelles au profit des associés coopérateurs présent sur le fichier en 2017.

De fait, les comptes au 31/07/2023 font apparaître les dettes suivantes :

- Compte 452601 CAISSE DE PEREQUATION ASSOCIES COOPERATEURS : 3 059 €
- Compte 468610 DETTES CAISSE DE PEREQUATION EX-ADHERENTS : 147 205 €

ELEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE
--

*** SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Le conseil d'administration du 24 novembre 2022, conformément à l'article L.523-7 du CRPM et aux statuts, a validé la reprise de 50 % de la subvention FRANCE AGRIMER des investissements 2020 reçu dans l'exercice pour un montant total de 961 018 € et a choisi de reprendre cette subvention sur les mêmes durées et au mêmes rythmes que l'amortissement des valeurs des immobilisations acquises.

Pour cet exercice clos au 31/07/2023, la quote-part de subvention virée au résultat s'élève à la somme de 31 405 €.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

A 211

CADRE A	IMMOBILISATIONS	VALEUR	AUGMENTATION	
		Brut Déb. Ex.	Réeval. Ex.	Acquis. Créances
	Frais d'établissement de recherche & dévelop.			
	TOTAL 1			
	Autres postes d'immob. Incorporelles	177 036		2 300
	TOTAL 2	177 036		2 300
	Terrains	559 954		500
	sur sol propre	31 073 050		231 767
	Constructions sur sol autrui			
	Inst. gén. agenc.			
	Installations techniques mat. & out.	25 063 360		303 569
	Instal. générales	4 084 400		180 518
	Autres Matériel de transport	314 221		
	immob Matériel de bureau & informatique	495 913		3 390
	corporelles Embal. récup. & div.	27 555		
	Immobilisations corporelles en cours	95 061		247 089
	Avances et acomptes			
	TOTAL 3	61 713 514		966 832
	Participations à des organismes coop	68 953		
	Autres participations	8 716 976		
	Créances rattachées à des participations	10 458		
	Prêts & autres immob. financières	81 902		83 050
	TOTAL 4	8 878 289		83 050
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	70 768 839		1 052 182

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur	Réeval. lég.
		Par viremnt	Par cession	immo. fin Ex.	VI. Or. fin Ex.
	Frais d'établis. de recherche & dévelop.				
	TOTAL 1				
	Autres postes d'immob. Incorporelles			179 336	
	TOTAL 2			179 336	
	Terrains		48 508	511 946	
	sur sol propre		247 040	31 057 777	
	Constructions sur sol autrui				
	Inst. gén. agenc.				
	Installations techniques mat. & out.		75 505	25 291 424	
	Instal. générales		34 661	4 230 257	
	Autres Matériel de transport		7 917	306 304	
	immobilisation Matériel bureau & informatiq			499 303	
	corporelles Embal. récup. & div.			27 555	
	Immobilisations corporelles en cours		95 061	247 089	
	Avances et acomptes				
	TOTAL 3		508 692	62 171 654	
	Participations à des organismes coop			68 953	
	Autres participations			8 716 976	
	Créances rattachées à des participations			10 458	
	Prêts & autres immob. financières		45 150	119 802	
	TOTAL 4		45 150	8 916 189	
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		553 842	71 267 179	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

A 212

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt. Amort. déb. Ex.	Augmentations de l'Ex.	Diminution de l'Ex.	Mt. Amort. fin Ex.
Frais établ.rech. & dév.					
	TOTAL 1				
Autres immob.incorp.		155 554	8 551		164 105
	TOTAL 2	155 554	8 551		164 105
Terrains		128 024			128 024
Construction	sol propre	22 494 421	739 209	210 871	23 022 759
	sol autrui				
	Ins.gén.agc				
Inst.tech.mat. & out.		22 338 360	540 086	75 501	22 802 946
	inst.génér.	3 956 488	26 890	34 661	3 948 717
Autres	mat.transp.	291 090	3 483	7 917	286 656
immobil.	mat.bureau	479 548	6 706		486 254
Corporelles	embal.récup.	27 555			27 555
	TOTAL 3	49 715 486	1 316 374	328 949	50 702 911
TOTAL GENERAL (1+2+3)		49 871 040	1 324 925	328 949	50 867 016

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C	MOUV. AFF. PROVIS. POUR
Immob. Amortiss.		Amortiss. Linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exception.	Dotations	Reprises
Frais établ.rech. & dév.						
	TOTAL 1					
Autres immob.incorp.		8 551				
	TOTAL 2	8 551				
Terrains						
Construction	sol propre	739 209				
	sol autrui					
	Ins.gén.agc					
Inst.tech.mat. & out.		540 086				
	inst.génér.	26 890				
Autres	mat.transp.	3 483				
immobil.	mat.bureau	6 706				
Corporelles	embal.récup.					
	TOTAL 3	1 316 374				
TOTAL GENERAL (1+2+3)		1 324 925				

ETAT DES PROVISIONS

A 213

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT	AUGMENTAT. DE L'EX.	DIMINUTION DE L'EX.	MONTANT FIN EX.
Prov/ int. parts sociales Prov/ rist.éventuelles				
Int.et rist. TOTAL 1				
Prov.pour investissement Prov.hausse des prix Prov.autres éléments actif Prov.fluctuation cr. Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
Règlementées TOTAL 2				
Prov.pour litiges Prov. pour risques Prov.pert.marché.te. Prov.amendes & pénalités Prov.pertes changes Prov.resp.stat.titres Prov. IFC Prov.pour impôts Prov.Aide aléas climatiques Prov.grosses réparations Prov.c.s.f. congés pa. Autres prov.risq.& ch.	126 008 212 956	 10 502		126 008 223 458
Risq. & ch. TOTAL 3	338 964	10 502		349 466
sur immo - Incorporelles - Corporelles - Titres équival. - Financières	3 694 517			3 694 517
sur stock & en cours	26 427	118 288	26 427	118 288
sur comptes clients	1 400			1 400
Autres pour dépréciation	323 000		5 510	317 490
Dépréciation TOTAL 4	4 045 344	118 288	31 937	4 131 695
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	4 384 308	128 790	31 937	4 481 161
dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		128 790	31 937	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Mt Brut	à - 1 an	à + 1 an
	Créances rattachées à des participations	10 458		10 458
	Prêts	12 322		12 322
	Autres immobilisations financières	107 480		69 580
	Clients douteux ou litigieux	1 682	1 682	
	Autres créances clients	4 556 458	4 556 458	
	Personnel & comptes rattachés	6 221	6 221	
	MSA & autres organismes sociaux			
	Etat et Impôts sur les bénéfices			
	autres Taxe sur la valeur ajoutée	47 961	47 961	
	collectivités Autres impôts, taxes et versements a	49 041	49 041	
	publiques Divers			
	Groupe & associés	1 725 030	1 725 030	
	Débiteurs divers	1 114 522	1 114 522	
	Capital à verser			
	Autres créances	298	298	
	Charges constatées d'avance	270 913	270 913	
	TOTAUX	7 902 386	7 772 126	92 360
	RENOIS			
	dont - prêts accordés en cours d'exercice			
	- rembours.obtenu en cours d'exercice			
	Avances consenties aux associés coopérateurs	1 705 149		

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

CADRE B	ETAT DES DETTES	Mt Brut	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
	Emprunts obliga.convert. Autres emprunts obligataires Emp. & dettes établis.crédit Emprunts & dettes fin.div. Avances & acomptes reçus	7 916 513 5 000 165	1 998 264	3 521 599 5 000 000	2 396 650 165
	Fournisseurs & cpt.rattachés Personnel & cpt.rattachés MSA & autr.org. Etat & autre - Impôt/bénéf. collect. - Taxe val.aj. publiq. - Oblig.caut. - Autr. Imp. Tax.	1 054 269 133 728 133 666 1 093 75 385 45 277	1 054 269 133 728 133 666 1 093 75 385 45 277		
	Dettes financ. & cpt.rattachés Groupe & associés Autres dettes	6 913 025 151 088	6 913 025 151 088		
	Produits constatés d'avance				
	TOTAUX	21 424 209	10 505 795	8 521 599	2 396 815
<u>RENVois</u>					
	Emprunts sous.cours ex. Emprunts remb.cours ex. E. & dettes auprès ass.	642 990 1 654 011			

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS :
LE 31 JUILLET 2023**

A 223

MONTANT DES INDEMNITES VERSEES

	Montant
Au Président	12 000
Aux administrateurs	42 960

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	32 952
Autres créances	759 116
Valeur mobilière de placement	
Disponibilités	
TOTAL	792 068

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 212
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	332 065
Dettes fiscales et sociales	202 177
Autres dettes	1 100
TOTAL	539 554

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges / Produits d'exploitation	270 913	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	270 913	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
1 - Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	533 392	1,00
2 - Parts sociales émises pendant l'exercice	15 412	1,00
3 - Parts sociales annulées/remboursées pendant l'exercice	12 541	1,00
4 - Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	536 263	1,00

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	8,2	
Agents de maîtrise et techniciens	7,32	
Employés	6,67	
Ouvriers	21,13	
TOTAL	43,32	

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 -Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 -Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
SICA DOMAINE DE CAZES 31-12- 2022	12 530	66,96%	(- 17 504)
SAS DOMAINE DE CAZES 31-12- 2022	120 127	68,00%	-3 467

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opération de gestion	76 353
Sur opération en capital	420 117
Reprise sur provisions et transferts de charges	
TOTAL	496 470
Dont sur exercices antérieurs	54 553

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opération de gestion		30 329
Sur opération en capital		84 682
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL		115 010
Dont sur exercices antérieurs		113

**ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, COMPLEMENT DE
RETRAITE ET INDEMNITES AINSI QUE LEUR PROVISION**

	Engagements	Provisions
Pensions		
Complément de retraite		
Indemnités de départ		223 639



FNR Révicop

Fédération Nationale de Révision

Partenaires de votre réussite coopérative

Certifié conforme à l'original

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
ANNUELS**

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

Exercice clos le 31 juillet 2023



2 avenue Daniel Brisebois - BP 82256 - Auzerville Tolosane
31322 Castanet Tolosan Cedex



05 61 75 42 85



antennesud@fnr.coop

Siège social : 7 rue Biscornet - 75012 Paris • 01 53 10 27 84 • paris@fnr.coop

Bureaux : Alsace • Bourgogne • Corse • Franche-Comté • Lorraine • Paris • Sud



www.fnr.coop

Fédération Nationale de Révision des Coopératives Agricoles • Syndicat professionnel RMS N° 20040113 Paris • Siren : 480 362 987

Aux associés coopérateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui a été confiée par votre assemblée générale à la FNR REVICOOP Fédération Nationale agréée pour la révision par le ministère de l'Agriculture en application de l'article 527-1 du code rural et de la pêche maritime, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCA Les Vignobles de Vendéole relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la coopérative à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment pour ce qui concerne :

- La note A 111 de l'annexe « Règles et Méthodes Comptables » précise que les comptes annuels ont été établis selon les dispositions spécifiques du Plan Comptable des Coopératives Agricole et de leurs Union. Nos travaux ont consisté à vérifier que cette note fournit une information appropriée
- La note A 112 de l'annexe « Eléments caractéristiques de l'exercice » décrit, entre autres, la méthode de valorisation des stocks à la clôture. Nous avons apprécié le bienfondé de l'estimation et validé les bases et la méthode de calcul appliquée tel que présenté au point A 112 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport aux associés du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre coopérative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre coopérative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Castanet, le 27 novembre 2023

Pour la FNR REVICOOP :



Benoit GOURRIN
Commissaire aux Comptes

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
BILAN ACTIF

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	179 336	164 105	15 231	0,03	21 482	0,04
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains	511 946	128 024	383 923	0,82	431 931	0,82
Constructions	31 057 777	23 022 759	8 035 018	17,14	8 578 630	16,19
Installations techniques, matériel & outillage industriels	25 291 423	22 802 946	2 488 477	5,31	2 724 999	5,14
Autres immobilisations corporelles	5 063 419	4 749 183	314 237	0,67	167 408	0,32
Immobilisations corporelles en cours	247 089		247 089	0,53	95 061	0,18
Avances & acomptes						
Immobilisations financières:						
Participations à des organismes coopératifs agricoles	68 953		68 953	0,15	68 953	0,13
Autres Participations	8 716 976	3 694 517	5 022 459	10,71	5 022 459	9,48
Créances rattachées à des participations	10 458		10 458	0,02	10 458	0,02
Autres titres immobilisés						
Prêts	12 322		12 322	0,03	12 322	0,02
Autres immobilisations financières	107 480		107 480	0,23	69 580	0,13
TOTAL (I)	71 267 179	54 561 533	16 705 647	35,63	17 203 283	32,48
Stocks et en cours:						
Matières premières:						
- activité de collecte-vente	579 108	18 931	560 177	1,18	562 474	1,18
- activité d'approvisionnement						
Matières consommables et emballages	112 193	2 883	109 309	0,23	142 723	0,27
En cours de production de biens:						
- activité de collecte-vente						
- activité d'approvisionnement						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis:						
- activité de collecte-vente	18 646 656	96 474	18 550 182	39,57	22 178 410	41,85
- activité d'approvisionnement						
Marchandises:						
- activité de collecte-vente	23 157		23 157	0,05	14 363	0,03
- activité d'approvisionnement						
Avances & acomptes versés sur commandes et apports						
Créances:						
. Créances Associés Coopérateurs et comptes rattachés	1 705 149		1 705 149	3,64	2 022 276	3,82
. Créances Clients et comptes rattachés	4 558 140	1 400	4 556 741	9,72	5 951 775	11,23
. Autres	1 237 925	317 490	920 435	1,96	243 896	0,46
. Capital à verser						
Valeurs mobilières de placement	1 897 763		1 897 763	4,05	2 179 204	4,11
Disponibilités	1 583 894		1 583 894	3,38	2 247 084	4,24
Charges constatées d'avance	270 913		270 913	0,58	227 720	0,43
TOTAL (II)	30 614 899	437 178	30 177 720	84,37	35 789 926	87,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF	101 882 078	54 998 711	46 883 367	100,00	52 993 209	100,00

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
BILAN PASSIF

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)	525 934	1,12	533 392	1,01
Droits d'entrée	160 767	0,34	160 767	0,30
Ecart de réévaluation				
Réserves:				
. Réserve légale	1 444 224	3,08	1 444 224	2,73
. Réserves indisponibles:				
- provenant des subventions reçues de l'Etat, des collectivités et établiss. publics	16 126 410	34,40	16 126 410	30,43
- autres réserves indisponibles	176 027	0,38	176 027	0,33
. Réserves statutaires ou contractuelles	4 497 632	9,59	4 497 632	8,49
. Réserves réglementées	37 868	0,08	37 868	0,07
. Autres réserves	5 450 824	11,63	5 450 824	10,29
"Provisions" pour ristournes et intérêts aux parts				
Report à nouveau	-389 924	-0,82		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-3 309 805	-7,05	-389 924	-0,73
Subventions d'investis. autres que celles reçues de l'Etat, des collect. & établ. publics	389 136	0,83	420 541	0,79
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	25 109 092	53,50	28 457 760	53,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques	126 608	0,27	126 608	0,24
Provisions pour charges	223 458	0,48	212 958	0,40
TOTAL (III)	350 066	0,75	339 564	0,64
Emprunts et dettes coopératifs				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 916 513	16,69	8 928 499	16,85
Emprunts et dettes financières diverses	5 000 165	10,67	5 002 647	9,44
Avances & acomptes reçus sur commandes et cessions				
Dettes Associés Coopérateurs et comptes rattachés	6 913 025	14,75	8 161 185	15,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 054 269	2,28	1 243 112	2,35
Dettes fiscales et sociales	389 149	0,83	582 656	1,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	151 088	0,32	277 443	0,52
Produits constatés d'avance			342	0,00
TOTAL(IV)	21 424 208	45,70	24 195 885	45,88
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF	46 883 367	100,00	52 993 209	100,00

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Produits d'exploitation											
Ventes et cessions de marchandises:											
- activité de collecte-vente											
- activité d'approvisionnement											
Production vendue et cédée:											
- activité de collecte-vente	23 303 735	1 169 553	24 473 289	99,65	24 072 154	99,57	401 135	1,67			
- activité d'approvisionnement	32 105		32 105	0,13	35 375	0,15	-3 270	-9,23			
Produits des activités annexes	52 981		52 981	0,22	68 961	0,29	-15 980	-23,10			
Montant net du chiffre d'affaires	23 388 821	1 169 553	24 558 375	100,00	24 176 490	100,00	381 885	1,56			
Production stockée:											
- activité de collecte-vente			-3 554 261	-14,48	2 769 967	11,46	-6 324 228	-220,30			
- activité d'approvisionnement											
- activité de services											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation			38 072	0,16	86 457	0,36	-48 385	-55,95			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			190 502	0,78	417 992	1,73	-227 490	-84,41			
Autres produits			32 311	0,13	24 742	0,10	7 569	30,59			
Total des produits d'exploitation			21 264 998	88,59	27 475 648	113,65	-6 210 650	-22,58			
Charges d'exploitation											
Apports et achats de marchandises:											
- activité de collecte-vente											
- activité d'approvisionnement											
Variation de stock (marchandises)			-8 794	-0,03	8 468	0,04	-17 262	-203,84			
Apports et achats de matières premières:											
- activité de collecte-vente			16 142 384	85,73	18 298 882	75,69	-2 156 498	-11,77			
- activité d'approvisionnement											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Achats de matières consommables et emballages			1 022 365	4,18	1 678 247	6,94	-655 882	-39,07			
Autres achats et charges externes			3 422 937	13,94	3 093 293	12,79	329 644	10,60			
Impôts, taxes et versements assimilés			312 988	1,27	465 411	1,93	-152 425	-32,74			
Salaires et traitements			1 780 111	7,25	2 032 951	8,41	-252 840	-12,43			
Charges sociales			625 335	2,55	732 903	3,03	-107 568	-14,87			
Dotations aux amortissements et aux provisions:											
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 324 925	5,40	1 338 410	5,54	-13 485	-1,00			
Sur immobilisations : dotations aux provisions											
Sur actif circulant : dotations aux provisions			118 288	0,48	26 427	0,11	91 861	347,60			
Pour risques et charges : dotations aux provisions			10 502	0,04	94 470	0,39	-83 968	-88,67			
Autres charges			55 585	0,23	64 017	0,26	-8 432	-13,16			
Total des charges d'exploitation			24 806 624	101,01	27 833 480	115,13	-3 026 856	-10,88			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 541 627	-14,41	-357 832	-1,47	-3 183 795	-889,74			
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:											
Bénéfice attribué ou perte transférée											
Perte supportée ou bénéfice transféré											

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Produits financiers:						
De participations à des organismes coopératifs agricoles						
D'autres participations	8 166	0,03	8 553	0,04	-387	-4,51
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	29 415	0,12	80 511	0,33	-51 096	-63,45
Autres intérêts et produits assimilés	16 523	0,07	20 750	0,09	-4 227	-20,36
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers	54 104	0,22	109 814	0,45	-55 710	-50,72
Charges financières:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	202 649	0,83	181 536	0,75	21 113	11,63
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements						
Total des charges financières	202 649	0,83	181 536	0,75	21 113	11,63
RÉSULTAT FINANCIER	-148 545	-0,69	-71 722	-0,29	-76 823	-107,10
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-3 690 171	-15,02	-429 554	-1,77	-3 260 617	-759,09
Produits exceptionnels:						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54 553	0,22	45 220	0,19	9 333	20,64
Produits exceptionnels sur opérations en capital	441 917	1,80	3 397	0,01	438 520	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels	496 470	2,02	48 617	0,20	447 853	921,19
Charges exceptionnelles:						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 329	0,12	4 618	0,02	25 711	556,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	84 682	0,34	4 284	0,02	80 398	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles	115 010	0,47	8 902	0,04	106 108	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	381 459	1,56	39 715	0,16	341 744	860,49
Participation des salariés						
Impôts sur les sociétés	1 093	0,00	85	0,00	1 008	N/S
Total des Produits	21 815 572	88,83	27 634 078	114,30	-5 818 506	-21,05
Total des Charges	25 125 377	102,31	28 024 003	115,81	-2 898 626	-10,33
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 309 805	-13,47	-389 924	-1,50	-2 919 881	-748,82
	DEFICIT		DEFICIT			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

**COOPERATIVE AGRICOLE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 juillet 2023, dont le total est de 46 883 367 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 3 309 805 €.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 novembre 2023.

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS :
LE 31.07.2023**

	ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	REFERENCES
1	<u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	
	- Règles et méthodes comptables	A 111
	- Eléments caractéristiques de l'exercice	A 112
	- Eléments majeurs de l'exercice	A 113
2	<u>COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>	
	- Etat de l'actif immobilisé	A 211
	- Etat des amortissements	A 212
	- Etat des provisions	A 213
	- Etat des échéances créances et dettes	A 214 A 215
	* INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR :	
	- Avances aux dirigeants	
	- Indemnités compensatrice versées aux dirigeants	A 223
	- Produits à recevoir	A 231
	- Charges à payer	A 232
	- Charges et produits constatées d'avance	A 233

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS :
LE 31.07.2023**

	ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	REFERENCES
	- Composition du capital social	A 241
3	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>	
	- Crédit bail	
	- Engagements financiers donnés	
	- Engagements financiers reçus	
	- Effectif moyen	A 314
	- Pensions, cplt de retraite, indemnités de départ	A 315
	- Liste des filiales et participations	A 321
	- Liste de participations auprès d'organismes coop.agricoles	
	- Produits exceptionnels	A 341
	- Charges exceptionnelles	A 342

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés conformément au règlement n°2021-01 du 7 mai 2021 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles et de leurs unions.

Le règlement ANC n°2021-01 a été homologué par arrêté du 22 novembre 2021 publié au Journal Officiel du 4 décembre 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code du Commerce et du Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

La cave coopérative, prolongement de l'activité de ses adhérents, agit dans le cadre du contrat coopératif. Le transfert de propriété de la récolte est effectif dès l'apport de raisin et donne naissance à une créance certaine dans son principe mais dont le montant ne peut être déterminé à cette date.

En effet, le montant de cette créance ne peut être arrêté que compte tenu :

- des ventes relatives à la récolte apportée, effectuées dans l'exercice et après la clôture,
- à défaut de ventes et d'engagements fermes, une évaluation du stock est effectuée dans le respect du principe de prudence ;
- de la nécessité pour la coopérative d'assurer son autofinancement et son développement.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES
(SUITE)**

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23.11.2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC2002-10 du 12.12.2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

- L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les comptes.
- Les durées sur les biens non décomposés n'ont pas été revues car nous sommes en dessous des seuils qui nous autorisent à conserver les durées d'usage comme amortissement économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE
L'EXERCICE**

*** En charges figure au titre de la rémunération de l'apport des adhérents :**

- la rémunération nette de la R2022 16 142 384 €

*** Le stock de vin vrac** inscrit à l'actif du bilan est évalué au prix de vente des retiraisons effectuées après la date de clôture, et du montant engagé par contrat sur les ventes des vins non encore retirés. En ce qui concerne les vins non encore vendus, ni engagés, ceux-ci ont été évalués en fonction de leur qualité et valeur marchande. Au 31/07/2023, il a été fait l'évaluation suivante :

- vins contractualisés restant à retirer, soit 153 888 hls ont été valorisés à 13 414 269 € ;
- vins libres à la vente, soit 60 673 hls ont été évalués à 3 818 923 € ;
- vins réservés, soit 10 582 hls ont été valorisés 901 166 €.

*** CAISSE DE PEREQUATION**

Le conseil d'administration du 31 mars 2022 a validé le non maintien de la caisse de péréquation individuelle et sa transformation en dettes individuelles au profit des associés coopérateurs présent sur le fichier en 2017.

De fait, les comptes au 31/07/2023 font apparaître les dettes suivantes :

- Compte 452601 CAISSE DE PEREQUATION ASSOCIES COOPERATEURS :
3 059 €
- Compte 468610 DETTES CAISSE DE PEREQUATION EX-ADHERENTS :
147 205 €

ELEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

*** SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Le conseil d'administration du 24 novembre 2022, conformément à l'article L.523-7 du CRPM et aux statuts, a validé la reprise de 50 % de la subvention FRANCE AGRIMER des investissements 2020 reçu dans l'exercice pour un montant total de 961 018 € et a choisi de reprendre cette subvention sur les mêmes durées et au mêmes rythmes que l'amortissement des valeurs des immobilisations acquises.

Pour cet exercice clos au 31/07/2023, la quote-part de subvention virée au résultat s'élève à la somme de 31 405 €.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

A 211

CADRE A	IMMOBILISATIONS	VALEUR	AUGMENTATION	
		Brut Déb. Ex.	Réeval. Ex.	Acquis. Créances
	Frais d'établissement de recherche & dévelop.			
	TOTAL 1			
	Autres postes d'immob. Incorporelles	177 036		2 300
	TOTAL 2	177 036		2 300
	Terrains	559 954		500
	sur sol propre	31 073 050		231 767
	Constructions sur sol autrui			
	Inst. gén. agenc.			
	Installations techniques mat. & out.	25 063 360		303 569
	Instal. générales	4 084 400		180 518
	Autres Matériel de transport	314 221		
	immob Matériel de bureau & informatique	495 913		3 390
	corporelles Embal. récup. & div.	27 555		
	Immobilisations corporelles en cours	95 061		247 089
	Avances et acomptes			
	TOTAL 3	61 713 514		966 832
	Participations à des organismes coop	68 953		
	Autres participations	8 716 976		
	Créances rattachées à des participations	10 458		
	Prêts & autres immob. financières	81 902		83 050
	TOTAL 4	8 878 289		83 050
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	70 768 839		1 052 182

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur	Réeval. lég.
		Par viremnt	Par cession	immo. fin Ex.	VI. Or. fin Ex.
	Frais d'établis. de recherche & dévelop.				
	TOTAL 1				
	Autres postes d'immob. Incorporelles			179 336	
	TOTAL 2			179 336	
	Terrains		48 508	511 946	
	sur sol propre		247 040	31 057 777	
	Constructions sur sol autrui				
	Inst. gén. agenc.				
	Installations techniques mat. & out.		75 505	25 291 424	
	Instal. générales		34 661	4 230 257	
	Autres Matériel de transport		7 917	306 304	
	immobilisation Matériel bureau & informatiq			499 303	
	corporelles Embal. récup. & div.			27 555	
	Immobilisations corporelles en cours		95 061	247 089	
	Avances et acomptes				
	TOTAL 3		508 692	62 171 654	
	Participations à des organismes coop			68 953	
	Autres participations			8 716 976	
	Créances rattachées à des participations			10 458	
	Prêts & autres immob. financières		45 150	119 802	
	TOTAL 4		45 150	8 916 189	
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		553 842	71 267 179	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

A 212

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt. Amort. déb. Ex.	Augmentations de l'Ex.	Diminution de l'Ex.	Mt. Amort. fin Ex.
Frais établ.rech. & dév.					
TOTAL 1					
Autres immob.incorp.		155 554	8 551		164 105
TOTAL 2		155 554	8 551		164 105
Terrains		128 024			128 024
Construction	sol propre	22 494 421	739 209	210 871	23 022 759
	sol autrui				
	Ins.gén.agc				
Inst.tech.mat. & out.		22 338 360	540 086	75 501	22 802 946
	inst.géné.	3 956 488	26 890	34 661	3 948 717
Autres	mat.transp.	291 090	3 483	7 917	286 656
immobil.	mat.bureau	479 548	6 706		486 254
Corporelles	embal.récup.	27 555			27 555
TOTAL 3		49 715 486	1 316 374	328 949	50 702 911
TOTAL GENERAL (1+2+3)		49 871 040	1 324 925	328 949	50 867 016

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C	MOUV. AFF. PROVIS. POUR
Immob. Amortiss.		Amortiss. Linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exception.	Dotations	Reprises
Frais établ.rech. & dév.						
TOTAL 1						
Autres immob.incorp.		8 551				
TOTAL 2		8 551				
Terrains						
Construction	sol propre	739 209				
	sol autrui					
	Ins.gén.agc					
Inst.tech.mat. & out.		540 086				
	inst.géné.	26 890				
Autres	mat.transp.	3 483				
immobil.	mat.bureau	6 706				
Corporelles	embal.récup.					
TOTAL 3		1 316 374				
TOTAL GENERAL (1+2+3)		1 324 925				

ETAT DES PROVISIONS

A 213

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT	AUGMENTAT. DE L'EX.	DIMINUTION DE L'EX.	MONTANT FIN EX.
Prov/ int. parts sociales Prov/ rist.éventuelles				
Int.et rist. TOTAL 1				
Prov.pour investissement Prov.hausse des prix Prov.autres éléments actif Prov.fluctuation cr. Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
Règlementées TOTAL 2				
Prov.pour litiges				
Prov. pour risques	126 008			126 008
Prov.pert.marché.te.				
Prov.amendes & pénalités				
Prov.pertes changes				
Prov.resp.stat.titres				
Prov. IFC	212 956	10 502		223 458
Prov.pour impôts				
Prov.Aide aléas climatiques				
Prov.grosses réparations				
Prov.c.s.f. congés pa.				
Autres prov.risq.& ch.				
Risq. & ch. TOTAL 3	338 964	10 502		349 466
sur immo - Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres équival.				
- Financières	3 694 517			3 694 517
sur stock & en cours	26 427	118 288	26 427	118 288
sur comptes clients	1 400			1 400
Autres pour dépréciation	323 000		5 510	317 490
Dépréciation TOTAL 4	4 045 344	118 288	31 937	4 131 695
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	4 384 308	128 790	31 937	4 481 161
dont dotations - d'exploitation		128 790	31 937	
et reprises - financières				
- exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Mt Brut	à - 1 an	à + 1 an
	Créances rattachées à des participations	10 458		10 458
	Prêts	12 322		12 322
	Autres immobilisations financières	107 480		69 580
	Clients douteux ou litigieux	1 682	1 682	
	Autres créances clients	4 556 458	4 556 458	
	Personnel & comptes rattachés	6 221	6 221	
	MSA & autres organismes sociaux			
	Etat et Impôts sur les bénéfices			
	autres Taxe sur la valeur ajoutée	47 961	47 961	
	collectivités Autres impôts, taxes et versements a	49 041	49 041	
	publiques Divers			
	Groupe & associés	1 725 030	1 725 030	
	Débiteurs divers	1 114 522	1 114 522	
	Capital à verser			
	Autres créances	298	298	
	Charges constatées d'avance	270 913	270 913	
	TOTAUX	7 902 386	7 772 126	92 360
<u>RENOIS</u>				
	dont - prêts accordés en cours d'exercice			
	- rembours.obtenu en cours d'exercice			
	Avances consenties aux associés coopérateurs	1 705 149		

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

CADRE B	ETAT DES DETTES	Mt Brut	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
	Emprunts obliga.convert. Autres emprunts obligataires Emp. & dettes établis.crédit Emprunts & dettes fin.div. Avances & acomptes reçus	7 916 513 5 000 165	1 998 264	3 521 599 5 000 000	2 396 650 165
	Fournisseurs & cpt.rattachés Personnel & cpt.rattachés MSA & autr.org. Etat & autre - Impôt/bénéf. collect. - Taxe val.aj. publiq. - Oblig.caut. - Autr. Imp. Tax.	1 054 269 133 728 133 666 1 093 75 385 45 277	1 054 269 133 728 133 666 1 093 75 385 45 277		
	Dettes financ. & cpt.rattachés Groupe & associés Autres dettes	6 913 025 151 088	6 913 025 151 088		
	Produits constatés d'avance				
	TOTAUX	21 424 209	10 505 795	8 521 599	2 396 815
<u>RENOIS</u>					
	Emprunts sous.cours ex. Emprunts remb.cours ex. E. & dettes auprès ass.	642 990 1 654 011			

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS :
LE 31 JUILLET 2023**

A 223

MONTANT DES INDEMNITES VERSEES

	Montant
Au Président	12 000
Aux administrateurs	42 960

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS :
LE 31 JUILLET 2023**

A 231

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	32 952
Autres créances	759 116
Valeur mobilière de placement	
Disponibilités	
TOTAL	792 068

CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 212
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	332 065
Dettes fiscales et sociales	202 177
Autres dettes	1 100
TOTAL	539 554

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS :
LE 31 JUILLET 2023**

A 233

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges / Produits d'exploitation	270 913	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	270 913	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
1 - Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	533 392	1,00
2 - Parts sociales émises pendant l'exercice	15 412	1,00
3 - Parts sociales annulées/remboursées pendant l'exercice	12 541	1,00
4 - Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	536 263	1,00

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS
LE 31 JUILLET 2023**

A 314

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	8,2	
Agents de maîtrise et techniciens	7,32	
Employés	6,67	
Ouvriers	21,13	
TOTAL	43,32	

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS:
LE 31 JUILLET 2023**

A 315

**ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, COMPLEMENT DE
RETRAITE ET INDEMNITES AINSI QUE LEUR PROVISION**

	Engagements	Provisions
Pensions		
Complément de retraite		
Indemnités de départ		223 639

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 -Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 -Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
SICA DOMAINE DE CAZES 31-12- 2022	12 530	66,96%	(- 17 504)
SAS DOMAINE DE CAZES 31-12- 2022	120 127	68,00%	-3 467

**SOCIETE COOPERATIVE DE VINIFICATION
LES VIGNOBLES DE VENDEOLE**

**EXERCICE CLOS :
LE 31 JUILLET 2023**

A 341

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opération de gestion	76 353
Sur opération en capital	420 117
Reprise sur provisions et transferts de charges	
TOTAL	496 470
Dont sur exercices antérieurs	54 553

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opération de gestion	30 329
Sur opération en capital	84 682
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
TOTAL	115 010
Dont sur exercices antérieurs	113

Certifié conforme à l'original

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

Exercice clos le 31 juillet 2023



2 avenue Daniel Brisebois - BP 82256 - Auzeville Tolosane
31322 Castanet Tolosan Cedex



05 61 75 42 85



antennesud@fnr.coop

Siège social : 7 rue Biscornet - 75012 Paris • 01-53-10-27-84 • paris@fnr.coop

Bureaux : Alsace • Bourgogne • Corse • Franche-Comté • Lorraine • Paris • Sud



www.fnr.coop

Aux associés coopérateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre coopérative, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention entre la Coopérative et la Distillerie Arzens

Refacturation du personnel mis à disposition de la Distillerie coopérative Arzens pour le montant des salaires charges comprises

Montant sur l'exercice

Refacturation de 40% du coût chargé de la comptable sur la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 pour un montant total de : 31 513.98 €
HT

Refacturation de 50% du coût chargé d'une secrétaire sur la période du 1^{er} août 2022 au 30 novembre 2022 pour un montant total de : 8 589.55 €
HT

Refacturation de 23% du coût chargé d'une secrétaire sur la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 juillet 2023 pour un montant total de : 6 662.28 € HT

2. Conventions entre la Coopérative et la SAS DOMAINE DE CAZES

2.1 Avance financière de la coopérative à la SAS DOMAINE DE CAZES

Modalités de la convention

Avances financières sans intérêts

Montant de la convention :

Exercice	Solde
12/2013	12 322 €
12/2014	12 322 €
12/2015	12 322€
12/2016	12 322 €
12/2017	12 322 €
07/2019	29 636 €
07/2020	12 322 €
07/2021	12 322 €
07/2022	12 322 €
07/2023	12 322 €

2.2 Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de la Coopérative au profit de la SAS DOMAINE DE CAZES

Au titre de l'exercice 2005 :

La Coopérative a consenti, au cours de l'exercice 2005, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune, au profit du Domaine de Cazes à hauteur de 6 157,93 €.

Au titre de l'exercice 2008 :

La Coopérative a constaté, au cours de l'exercice 2008, un abandon de créance, au profit du Domaine de Cazes à hauteur de 5 520,00 €.

Le délai du retour à meilleur fortune n'ayant pas été précisé cette clause est toujours active.

Fait à Castanet, le 27 novembre 2023

Pour la FNR REVICOOP :



Benoit GOURRIN
Commissaire aux Comptes

Le 05 février 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
- 7 FEV. 2024
CARCASSONNE

Greffes du Tribunal de commerce
34 rue de Strasbourg
11890 CARCASSONNE Cedex 9

Objet : Dépôt des comptes.

Madame, Monsieur,

Suite à notre assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous faisons parvenir les documents ci-dessous pour le dépôt des Comptes :

- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
- Un chèque d'un montant de 45.15 €
- Comptes au 31.07.2023
- Rapports Commissaire aux Comptes.

Vous souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le service administratif
Véronique GALINIER



LES VIGNOBLES DE
VENDEOLE

Siège social : dept 623 - 11240 ROUTIER
SIRET 448 358 028 00034 - APE 1102B - RCS CARCASSONNE